

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 novembre 2011**

Délibération n° 2011-2566

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Tarification du stationnement sécurisé pour les vélos dans les parkings publics délégués de la Communauté urbaine et les sites des parcs relais du réseau des transports collectifs urbains

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : jeudi 10 novembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, M. Lung, Longueval, MM. Louis, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot Longueval, MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Calvel (pouvoir à M. Assi), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), M. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Flaconnèche (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Gléréan (pouvoir à M. Vergiat), Mme Laval (pouvoir à M. Buffet), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Ferraro), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Tifra), Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Vaté (pouvoir à M. Petit).

Absents non excusés : MM. Daclin, Albrand, Lambert, Nissanian.

Séance publique du 21 novembre 2011

Délibération n° 2011-2566

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Tarification du stationnement sécurisé pour les vélos dans les parkings publics délégués de la Communauté urbaine et les sites des parcs relais du réseau des transports collectifs urbains**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de son plan modes doux 2009-2020 voté en septembre 2009, visant une croissance forte de l'usage du vélo, la Communauté urbaine s'est fixée comme objectif le développement d'une offre de nouveaux services pour les vélos. Le déploiement d'une offre publique significative de stationnement sécurisé a notamment été retenue comme un élément déterminant pour le développement de l'usage du vélo.

Deux catégories distinctes de besoin de stationnement sécurisé pour les vélos sont à satisfaire :

- l'usage résidentiel et celui des actifs dans le centre de l'agglomération dont le parc immobilier ancien n'est pas systématiquement équipé en locaux de stationnement pour les vélos,
- l'usage en intermodalité pour les trajets en vélo combinés avec les transports collectifs urbains.

Le stationnement sécurisé pour les vélos à usage résidentiel

Pour répondre aux besoins de stationnement sécurisé pour les vélos des résidents et des actifs, environ 1 700 places seront réparties sur une vingtaine de parkings délégués par la Communauté urbaine.

Les études de faisabilité sont en cours de réalisation avec chacun des délégataires. Les mises en services seront échelonnées entre 2011 et 2015.

Le service correspond à l'accès, par une carte d'abonnement fournie par le délégataire du parc, à un local fermé, sécurisé et équipé en arceaux pour les vélos avec une garantie de place pour chaque abonné dont le vélo sera identifié par le gestionnaire.

La tarification

Dans un souci de cohérence, il est proposé l'adoption d'une tarification unique sur l'ensemble des parcs de stationnement délégués avec un niveau tarifaire identique à l'abonnement existant pour le service "TER+Vélo" développé par la SNCF et la Région Rhône-Alpes, offrant le même niveau de service.

Abonnement annuel Stationnement sécurisé "vélo"	Tarif base mai 2005 en € TTC	Tarif en vigueur en 2011 en € TTC
	30,88	35,00

Comme pour les tarifs automobiles, les tarifs pour les vélos sont soumis à révision, selon la clause de révision unique des contrats de délégation, conformément à la délibération n° 2004-2158 du 18 octobre 2004. Le taux d'indexation est appliqué chaque année au tarif de base de mai 2005. Sur cette base, le délégataire propose à la Communauté urbaine l'application de nouveaux tarifs. Le taux d'indexation moyen constaté est d'environ 2,5 % par an.

Le tarif est applicable dès le 1er décembre 2011 et à partir de la date de mise en service du stationnement sécurisé pour les vélos dans les parcs de stationnement.

Le stationnement sécurisé "vélo" pour l'intermodalité avec les transports collectifs urbains

Pour répondre aux besoins de stationnement sécurisé pour les vélos à usage d'intermodalité avec les transports collectifs urbains du réseau du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), environ 700 places seront réparties dans 21 sites de parcs.

Le service correspond à l'accès par abonnement, *via* la carte Tecely, à tous les sites de parcs relais du réseau du SYTRAL équipés d'un local fermé, sécurisé pour le stationnement des vélos. L'abonné dont le vélo sera identifié ne disposera pas de la garantie de place qui se fera dans la limite des places disponibles.

La tarification

Afin de favoriser les trajets combinés entre les vélos et les transports collectifs urbains, il est proposé l'adoption d'une tarification forfaitaire incitative de 5 € TTC, soit un droit d'accès forfaitaire, *via* la carte Tecely, valable pendant la durée de validité de cette carte. Ce droit est à renouveler avec la carte Tecely lorsqu'elle arrive à échéance pour son titulaire.

L'approbation de ce tarif fera l'objet d'une délibération du conseil syndical du SYTRAL ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 1411-2, L 1411-3 et L 5215-20-1 du code général des collectivités territoriales ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la création du service de stationnement sécurisé pour les vélos dans les parcs de stationnement délégués par la Communauté urbaine,

b) - le tarif d'abonnement annuel au service de stationnement sécurisé pour les vélos dans les parcs de stationnement délégués par la Communauté urbaine fixé à 30,88 € TTC par an en 2005 revalorisé à 35 € TTC par an en 2011. Ce tarif est applicable dès le 1er décembre 2011 dans les parkings déjà équipés de ce dispositif et, à partir de la date de mise en service du stationnement sécurisé pour les vélos, dans les autres parcs de stationnement.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer tous les avenants aux conventions de délégation de service public portant sur le régime des places de stationnement et les tarifs des parcs de stationnement concédés,

b) - signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 23 novembre 2011.